



Déclaration liminaire du CHSCTD17 du 2 juillet 2020

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du CHSCT 17,

Cette année scolaire très particulière s'achève et laisse les personnels de l'Education Nationale dans un état d'épuisement à la fois physique et psychique impressionnant. Les personnels ont enduré durant ces 4 mois des conditions de travail très dégradées et des stigmatisations dévalorisantes inadmissibles. Pourtant les personnels de l'EN ont répondu présents depuis le début de la crise

Ils ont laissé dire que tout était prêt pour la continuité pédagogique en s'égosillant au même moment sur les innombrables bugs de l'environnement numérique de l'Éducation nationale; Ils ont ri jaune avec leurs collègues sur la cueillette de fraises pendant nos vacances-Covid19; ont laissé glisser sur eux les injonctions à se «réinventer» pour l'école «du monde d'après» une fois passées les innombrables lubies «*apprenantes*», affronté la campagne de dénigrement savamment orchestrée des médias au ministère sur leurs prétendues lâchetés et paresse. Pourtant, ils ont été là :

- pour accueillir les enfants de soignants sans masque et sans gel pendant de longues semaines
- pour l'enseignement à distance où ils ont dû improviser à la hâte sans matériel professionnel et sans formation, maintenant activités scolaires et lien précieux avec leurs élèves.
- Ils ont été là à la reprise pour assurer la scolarisation en présentiel mais aussi en distanciel. Nombre d'entre eux effectuant une double journée. Ils ont jonglé avec les injonctions contradictoires et les protocoles sanitaires inapplicables

Ils sont donc bien là et une fois de plus ils tiennent le système éducatif à bout de bras.

Les personnels ont fait preuve de stoïcisme, de patience et de professionnalisme à toute épreuve face à toutes ces difficultés. Pour nous remercier notre administration nous a proposé dans un premier temps, des primes ridicules et conditionnées de telle manière que très peu en bénéficient et aujourd'hui, nouvelle lubie, la distribution de badges. En lieu et place d'une véritable revalorisation, de conditions d'exercices décentes dans les services de santé et d'éducation, les fonctionnaires sont « remerciés » par des médailles et des open badges d'un ridicule insupportable. Nous dénonçons l'infantilisation, le mépris et la mise en avant de méthodes managériales délétères qui accéléreront la mise en concurrence des personnels.

Le chsctd 17 fait part de sa stupéfaction et de sa colère à la suite de la parution du décret n° 2020-647 du 27 mai 2020 qui entérine la disparition de la médecine de prévention dans l'ensemble de la fonction publique.

Cette décision constitue une nouvelle atteinte extrêmement grave aux droits des agents et, en pleine crise sanitaire, n'est rien moins qu'une véritable provocation. Alors que les personnels sont épuisés, en tension, qu'ils ont été sommés de s'adapter de façon permanente depuis le début de la crise, que la pandémie est toujours active et que l'on assiste à une recrudescence dans de nombreux endroits du globe, le gouvernement choisit de limiter leur protection et de

les exposer encore davantage en les privant du recours à un médecin de prévention. L'accès à une véritable médecine du travail est une revendication ancienne et nous n'avons eu de cesse de dénoncer le manque de moyens octroyés à ce pan essentiel de la garantie de la santé et la sécurité des agents.

Les visites médicales de prévention sont ainsi supprimées. A l'image de ce qu'a fait la loi El Khomri dans le privé, on y substitue un entretien infirmier. Les visites en télétravail sont rendues possibles, le recours à des personnels non qualifiés en médecine de prévention est généralisé. Notons aussi que les personnels à risque et en situation de handicap sont particulièrement attaqués, leurs visites précédemment annuelles ne sont plus que quadriennales. Notons enfin que ce texte prévoit l'instrumentalisation de la prévention et diminue aussi les garanties de confidentialité.

A l'heure où les services publics ont fait une nouvelle fois la preuve de leur rôle crucial pour la cohésion sociale du pays, ses agents sont récompensés de leur engagement par le gel des salaires, la réduction drastique des postes et des moyens dans le monde de la santé et de l'éducation, les violences policières en manifestation et par la fin de nombre de garanties statutaires.

. C'est dans ce contexte d'une violence sociale sans précédent que la DGAFP a présenté un projet de décret relatif aux autorisations d'absence (ASA) liées à la parentalité et aux événements familiaux, en application de la loi de transformation de la Fonction publique. Le gouvernement veut ainsi réduire le nombre de jours annuels de garde d'enfants malades de 6 à 3 jours. Le nombre d'atteintes aux droits et statuts des agents se multiplie et nous alertons sur les conséquences dramatiques qu'aura cette casse continue sur leur santé et leur sécurité.

Après avoir subi l'absence de communication ministérielle, un prof-bashing insupportable sans soutien de notre ministre de tutelle, trois réorganisations successives pour l'accueil des élèves, les effets d'annonce médiatiques les jours fériés, les injonctions contradictoires, les protocoles inapplicables, les changements de rythme permanents, les personnels sont toujours face à l'inconnu quant à la rentrée de septembre, son organisation matérielle et les mesures à prendre pour garantir la sécurité sanitaire de tous.

Les fiches SST font encore part de problème de matériel, de changements d'emploi du temps d'une semaine à l'autre, d'équipes démunies lorsque des élèves ou personnels ont été en contact avec le COVID, de problèmes avec une municipalité pour la mise en œuvre des vacances apprenantes dont les modalités ne sont toujours pas définies et qui font planer une menace sur le droit aux congés des agents et leur liberté pédagogique.

De plus, la mise en place du contrôle continu pour le baccalauréat et le brevet génèrent de nombreuses injustices. Cette mesure doit rester exceptionnelle et ne doit pas servir de banc d'essai pour les années à venir. Nous sommes inquiets sur la préparation de la rentrée et réduits, au sein de nos écoles et établissements, à formuler des scénarios qui relèvent de la responsabilité de l'État employeur.

Nous souhaitons aussi revenir sur les conséquences de la fin des CAP, notamment celles du mouvement. Sans mentionner les conséquences à venir sur le recrutement, cette suppression est très anxiogène pour les personnels qui ne peuvent plus, ni vérifier leurs affectations, ni tenter d'améliorer leur sort.

En parallèle, et mettant à profit la crise sanitaire pour détricoter les statuts particuliers, le ministre avance dans la création d'un statut de directeur chargé de manager des écoles

autonomes. Les revendications d'allègement des tâches de directeurs ont été ignorées et, à contrario, ces personnels ont subi l'aggravation de leur quantité de travail, de leurs prises de responsabilités et l'amenuisement drastique de leur temps personnel. Trop d'écueils et de risques de perte de droits collectifs se dessinent au travers de ce statut, refusé par une majorité, comme le démontre la pétition nationale impulsée par FO, la CGT, la FSU et Sud Education, déjà massivement signée.

Nous demandons le maintien de la liberté de réunion et le respect des droits syndicaux. Nous demandons aussi l'arrêt total des procédures disciplinaires engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions contre les réformes et le bac Blanquer, comme notre camarade Alain Rey, secrétaire départemental du SNFOLC du Lot ou encore les 3 collègues de Melle.

Nous revendiquons aussi :

- l'abandon des 2S2C qui externalisent l'enseignement en détournant les budgets consacrés à la vie de l'élève (les AED, les CPE, les infirmières, les médecins et l'action sociale) et en plaçant artistes et intervenants culturels ou sportifs dans un cadre réducteur de droits. Ce dispositif accélère la confusion entre le scolaire et le périscolaire, transforme l'école en garderie municipale, remet en cause les statuts particuliers des enseignants, et ferait disparaître les enseignements obligatoires d'EPS, de musique, d'arts plastiques s'il était maintenu.

- la mise en place de tests et la mise à disposition d'EPI pour la rentrée de septembre si besoin.

- le respect des statuts et congés de tous les agents

- l'abrogation de la loi Darmanin-Dussopt et l'abandon de la réforme des retraites en cours

- le maintien des CHSCT, de leurs prérogatives et de leurs moyens. Nous rappelons que cette instance de prévention doit impérativement être consultée avant toute modification des conditions de travail.

- l'abandon des dispositifs vacances apprenantes, colonies apprenantes, école ouverte

- l'abrogation du décret sur les formations pendant les vacances scolaires et le respect du droit aux congés des personnels

- le remboursement des frais personnels engagés pour le télétravail.

- le maintien et respect du Statut général, des statuts particuliers, des disciplines d'enseignements, des horaires dus aux élèves, de la liberté pédagogique individuelle.

- Des moyens matériels et humains pour les directeurs et directrices d'école

- l'arrêt de la répression syndicale et le respect du droit syndical.

- l'arrêt de la mise en place des PIAL et la création d'un véritable statut et d'une rémunération décente pour les AESH dont le rôle essentiel a été une nouvelle fois démontré durant le confinement.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD 17, nous vous remercions pour votre écoute.